

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26139**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Droit, Économie, Gestion Mention : Métiers de la gestion et de la comptabilité : Révision comptable

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris Ouest Nanterre la Défense (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)	Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Recteur de l'Académie de Versailles, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314 Comptabilité, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

comptabiliser les opérations courantes de l'entreprise jusqu'aux travaux d'inventaire et l'établissement des documents de synthèse, caractériser les situations juridiques courantes relatives aux personnes, biens et entreprises, connaître la fiscalité des entreprises et des particuliers, identifier les éléments du système d'information d'une organisation

- souligner l'importance de la vérification en comptabilité, comprendre le cadre juridique et normatif lié à l'information financière
- comprendre l'environnement de l'entreprise, organiser les dossiers de révision : recenser les éléments constitutifs d'un dossier de révision et les structurer
- analyser l'environnement interne et externe de l'entreprise, identifier les risques, recenser et mettre en œuvre les tests de révision comptable à effectuer, mettre en œuvre les principes de l'audit comptable et financier : repérer les anomalies et les risques, effectuer des raisonnements par exception, déterminer les seuils de signification déclencheurs de contrôles, évaluer le risque de non détection d'anomalie
- appréhender l'offre de travail, présenter son parcours de formation et professionnel et négocier son insertion
- repérer les cycles économiques au sein d'une organisation, connaître et maîtriser pour chaque cycle les procédures de révision des comptes et les tests à effectuer [UE4 Méthodes de révision comptable par cycle]
- maîtriser sur le plan linguistique les grands thèmes économiques et sociaux ainsi que les problématiques professionnelles des organisations [UE5 Anglais Appliqué aux affaires]
- traiter une problématique professionnelle en groupe et de manière autonome [UE6 Projet tuteuré]
- observer, acquérir des compétences professionnelles, faire la synthèse entre l'enseignement théorique et la pratique professionnelle et en rendre compte [UE7 Stage].

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cabinets d'expertise comptable, de commissariat aux comptes, d'audit, services comptables des entreprises

En cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, les postes suivants peuvent être exercés par le titulaire de la licence professionnelle « Révision comptable » : assistant débutant, confirmé, chef de groupe, chef de mission.

En entreprise les postes suivants : comptable, chef de groupe, chef comptable peuvent être exercés par le titulaire de la licence professionnelle « Révision comptable »

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1203 : Comptabilité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme Licence professionnelle « Révision comptable » est un ensemble de 7 unités d'enseignement correspondant chacune à une compétence (UE1 à UE5), plus 2 unités de mise en situation professionnelle : projet tuteuré (UE6) et activité en entreprise (UE7).

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Semestre 1 (30 ECTS)

UE1 Comptabilité Approfondie (9 ECTS)

- EC 11 Evaluation des Actifs et des passifs (3 ECTS)

- EC 12 Rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice : cas particuliers (3 ECTS)

- EC 13 Comptabilisation des capitaux permanents (3 ECTS)

UE 2 Fiscalité et Gestion sociale approfondie (6 ECTS)

- EC 21 Fiscalité Approfondie (3 ECTS)

- EC 22 Gestion sociale Approfondie (3 ECTS)

UE 3 Introduction à la révision comptable (6 ECTS)

- EC 31 Définition, principes généraux, objectifs et acteurs du contrôle interne, aspects conceptuels de l'audit comptable et financier (3 ECTS)

- EC 32 Système d'information générale (3 ECTS)
- UE 4 Anglais Appliqué aux affaires (6 ECTS)
- EC 41 Anglais – Thèmes économiques et sociaux (3 ECTS)
- EC 42 Anglais des affaires (3 ECTS)
- UE 6 Projet Tutoré (3 ECTS)

Semestre 2 (30 ECTS)

- UE 4 Anglais Appliqué aux affaires (3 ECTS)
- EC 41 Anglais – Thèmes économiques et sociaux (1 ECTS)
- EC 42 Anglais des affaires (2 ECTS)
- UE 5 Méthodes de révision comptable par cycle (12 ECTS)
- EC 61 Cycle Achats et fournisseurs, stocks et en-cours (3 ECTS)
- EC 62 Cycle Ventes et Clients, stocks et en-cours (3 ECTS)
- EC 63 Cycle Immobilisations (3 ECTS)
- EC 64 Cycle Personnel- Etat (3 ECTS)
- UE 6 Projet Tutoré (3 ECTS)

Stage obligatoire

UE 7 Entreprise (12 ECTS) : 14 semaines

Les unités UE1 à UE5 font l'objet d'un contrôle continu (écrit et/ou oral). Les unités UE6 et UE7 sont soutenues devant un jury. Le diplôme est obtenu si la moyenne générale coefficientée des notes est supérieure ou égale à 10 et si la moyenne simple de l'UE6 et UE7 est aussi égale ou supérieure à 10.

Lorsque la licence n'a pas été obtenue, les unités d'enseignements dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants et de professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. Les professionnels représentent entre un quart et la moitié du jury.
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est composé d'enseignants et de professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. Les professionnels représentent entre un quart et la moitié du jury.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé d'enseignants et de professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. Les professionnels représentent entre un quart et la moitié du jury.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé d'enseignants et de professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. Les professionnels représentent entre un quart et la moitié du jury.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Le jury est composé d'enseignants et de professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. Les professionnels représentent entre un quart et la moitié du jury.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Arrêté du 1er août 2011 relatif à la Licence publié au JO du 11 août 2011

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Arrêté d'accréditation du 25 juillet 2016

Pour plus d'informations

Statistiques :

Sexe	Année de l'inscription	Nombre de diplômés
F	2012	9
M	2012	3
F	2013	6
M	2013	7
F	2014	13
M	2014	5

Site de l'Observatoire de la vie étudiante

<http://ove.u-paris10.fr/>

Autres sources d'information :

Site de l'université : <http://www.u-paris10.fr/offre-de-formation-282684.kjsp>

Portail étudiant du ministère de l'Education nationale : www.etudiant.gouv.fr

Portail ONISEP : www.onisep.fr

[Site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

IUT de Ville d'Avray - Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

200, avenue de la République

92001 Nanterre Cedex

UFR : IUT de Ville d'Avray - Campus de Nanterre bâtiment E

Historique de la certification :

20110461 Licence professionnelle Domaine Droit Economie Gestion, Mention Management des organisations, Spécialité Métiers de la comptabilité : Révision comptable